



## Communiqué de presse de l'UIRR du 13.03.2002

# La mort imminente du Transport Combiné Rail-Route par le Tunnel sous la Manche ?



**La France, la Grande-Bretagne et l'Union européenne dans son ensemble se sont prononcées en faveur des modes de transport durables alternatifs au transport tout route, parmi lesquels le transport combiné Rail-Route. Or, si rien n'est fait au plus vite, c'est tout le trafic ferroviaire à travers le Tunnel sous la Manche qui est menacé et le transport combiné Rail-Route n'existera plus sur cet axe.**

Dès décembre 2001, l'UIRR avait lancé un cri d'alarme suite aux mesures prises à partir du mois de novembre en vue d'endiguer le flux d'immigrants empruntant les trains de marchandises via le Tunnel sous la Manche pour se rendre illégalement au Royaume-Uni, et qui consistaient à arrêter d'abord tout service ferroviaire de fret par cette voie et à réduire de plus de moitié ensuite leur fréquence de passage.

L'UIRR avait souligné l'iniquité de ces mesures et aussi mis en garde contre les risques insoutenables que cette situation faisait peser sur les acteurs ferroviaires, les opérateurs de transport combiné et leurs clients, et avaient appelé les différentes instances à prendre la mesure de leur responsabilité, en particulier les gouvernements britannique et français, les autorités communautaires et les entreprises ferroviaires, afin qu'ils mettent tout en œuvre pour rétablir au plus vite le service ferroviaire transmanche.

Le regroupement d'un grand nombre de réfugiés dans le centre de la Croix Rouge situé à Sangatte, c'est-à-dire à portée directe de l'entrée du Tunnel constitue d'autant plus une tentation permanente pour les candidats à la traversée clandestine qu'il est facile de s'en évader et d'accéder au terminal ferroviaire de Fréthun-Calais.

Depuis lors, des moyens de sécurisation du terminal de Fréthun-Calais ont certes été mis en place à ce terminal, à l'initiative de la SNCF, notamment par l'installation d'une clôture et de caméras infra-rouge, mais ils demeurent largement insuffisants ; l'Etat français n'a jusqu'ici pas mis à disposition les forces de sécurité nécessaires et l'Etat britannique tarde à prendre des mesures plus strictes en matière d'immigration.

A l'heure actuelle, on ne prévoit pas de retour à la normale avant le mois de juin. Dans l'immédiat, plusieurs entreprises, dont la société CTL (membre britannique de l'UIRR) sont menacées, leur trafic ayant enregistré une baisse d'environ 60% en moyenne. Malgré une demande potentiellement importante, la situation présente ne permet pas une offre de service convenable, et de nombreux clients sont d'ores et déjà retournés à la route. Mais d'ici le mois de juin, c'est tout un secteur de l'économie qui s'effondrera si rien n'est fait au plus vite, entraînant avec lui la mort pure et simple du transport combiné Rail-Route par le Tunnel sous la Manche.

Par ailleurs, les immigrants essaient de franchir le Tunnel par tous les moyens au péril de leur vie. On compte déjà 9 morts depuis 18 mois ainsi que des blessés, et il faut craindre que ce ne soit pas fini. Combien de morts faudra-t-il encore avant que les acteurs politiques passent à l'action ?

L'UIRR en appelle donc aux Chefs d'Etat et de gouvernement, réunis à l'occasion du Conseil européen de Barcelone qui doit se tenir les 15 et 16 mars prochains, pour qu'ils veillent à la mise en œuvre urgente des mesures qui s'imposent, à savoir que :

1/ les instances politiques et ferroviaires françaises mettent à disposition un nombre suffisant d'agents pour garantir la sécurité du terminal et les autres points d'entrée du Tunnel sous la Manche, et permettent ainsi que les trains circulent à nouveau normalement.

2/ ces mêmes instances accordent un dédommagement en réparation aux dommages subis afin de pouvoir garantir la survie de ce secteur, et contribuent au rétablissement au plus vite du service ferroviaire transmanche. Dans l'immédiat, il est indispensable d'envisager la mise en place d'un fond d'urgence assurant la transition jusqu'au dédommagement complet.

3/ les autorités communautaires et les Etats membres de l'UE prennent des dispositions pour harmoniser la législation européenne en matière d'immigration ; actuellement, les disparités au sein de l'espace Schengen, ainsi qu'entre cet espace et les lois britanniques d'immigration constituent un problème majeur.